

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 8 février, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Pierre de BOUTRAY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre de BOUTRAY, M. Bruno GROYER, Mme Emmanuelle BOUET, M. Etienne GABARD, M. Alain LABBE, M. Jérôme GIRARDEAU, M. Thibaut HENRION, M. Martin ALEMANN Mme Patricia ANDRILLAT. M. Gilles DUQUENOY, Mme Chantal SOYER

Secrétaire de Séance : Gilles DUQUENOY

Monsieur de BOUTRAY, Maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2023. Le Conseil Municipal n'émet aucune objection.

1. POINT SUR LES TRAVAUX 2023 :

- Afin de récupérer les eaux de pluie, il a été acheté deux cuves de 1000 litres pour la somme de 397€.
- Afin de permettre une meilleure circulation autour du parking à côté de l'école, il est proposé d'acheter des jardinières ; 4 bacs de 60x60 cm et 5 bacs de 70x150 cm pour une somme totale de 7980 € ttc. Le conseil après vote accepte cet achat (10 pour, 1 contre).
- Pour le transport de la tondeuse, il est proposé l'achat d'une remorque. Un devis de l'entreprise MGAV a été établi. Après négociation, le montant de la remorque s'élève à 3390 € ht (devis valable 1 mois). A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.
- La commission voirie se réunira le samedi 25 février à 11 h afin de programmer la tranche de travaux sur les chemins et fossés à réaliser cette année.

2. PLANTATION HAIES :

Suite à un retard de livraison des plants, la plantation est repoussée, elle aura lieu le 17 et 18 février 2023. La commune plantera 400 mètres de haies.

3. INDEMNITE AGENT RECENSEUR :

Monsieur le Maire propose une rémunération de 1000 € brut à l'agent recenseur. Le conseil municipal donne son accord (10 pour).

4. DELIBERATION SUR SUBVENTIONS 2023 :

La commission subvention s'est réunie

- L'adhésion au CAUE s'élève à 45 €
- La cotisation à la Fondation du Patrimoine est de 60 €

- Une subvention de 400 € sera versée à l'ADMR « les rives du Thouet » (8 oui, 1 non et 2 abstentions).
- Une subvention de 80 € sera versée à l'association France Victimes 49.
- Une subvention pour les Restos du cœur de 300 €.
- L'entente sportive Le Puy Vaudelnay percevra la somme de 660 €.
- Nous devons contacter l'ADAPEI afin de savoir s'ils interviennent dans la commune.

5. QUESTIONS DIVERSES :

- Un arbre une naissance : La plantation de 3 arbres le samedi 11 février à 11 h en présence des 3 enfants nés sur la commune en 2022 et de leurs familles.
- Il a été prévu de recréer un chemin dans la forêt afin que tous les riverains puissent accéder à leur parcelle. Il est nécessaire d'abattre certains arbres, le conseil municipal décide de vendre les pieds 22 € la stère. Se proposant, Etienne GABARD et Jérôme ANDRILLAT sont autorisés à faire le bois moyennant cette somme.
- Salle des fêtes : Les conseillers sont chargés à tour de rôle de faire l'état des lieux. Un mode d'emploi sera remis à chaque locataire, ainsi que la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h00

Le prochain conseil est fixé au mercredi 8 mars à 20 h 15.

Pierre de BOUTRAY

Bruno GROYER

Emmanuelle BOUET

Etienne GABARD

Jérôme GIRARDEAU

Gilles DUQUESNOY

Chantal SOYER

Patricia ANDRILLAT

Thibaut HENRION

Alain LABBE

Martin ALEMANN